

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

Considérant que la route de la Descente, ne doit pas, pour des raisons de sécurité routière, être empruntée par tous véhicules à une vitesse supérieure à 30 km/h.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La route de la Descente dans ses deux sens et dans sa totalité est limitée à la vitesse maximale de 30 km/h.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie-signalisation de prescription sera mise en place à la charge de la commune de GAP.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de GAP.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de GAP,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 DÉCEMBRE 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **12 DEC. 2022**
Publié ou notifié le : **12 DEC. 2022**



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_12_498
Date de la décision :	2022-12-05 00:00:00+01
Objet :	Arrêté permanent limitation de vitesse à 30 km/h route de la Descente
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20221205-A2022_12_498-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221205-A2022_12_498-AR-1-1_0.xml	text/xml	895
Nom original :		
D_11831.pdf	application/pdf	53135
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20221205-A2022_12_498-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53135

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 10h33min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 10h36min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 10h49min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 10h49min12s	Reçu par le MI le 2022-12-12



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_12_498
Date de la décision :	2022-12-05 00:00:00+01
Objet :	Arrêté permanent limitation de vitesse à 30 km/h route de la Descente
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20221205-A2022_12_498-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221205-A2022_12_498-AR-1-1_0.xml	text/xml	895
Nom original :		
D_11831.pdf	application/pdf	53135
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20221205-A2022_12_498-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53135

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 10h33min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 10h36min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 10h49min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 10h49min12s	Reçu par le MI le 2022-12-12

